

Stage Préalable à l'Installation

PASSEPORT INITIATION



Avec la participation du Fonds Social Européen

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MAYENNE
39, Quai Gambetta – B.P. 30227 – 53002 Laval cedex – tél : 02.43.49.88.88 – télécopie : 02.43.49.88.99
Internet : www.cm-laval.fr – courriel : contact@cm-laval.fr

L'Artisanat
1^{ère} Entreprise de France
et pour longtemps

PASSEPORT POUR ENTREPRENDRE : INITIATION

2 semaines – 47 heures

OBJECTIF

1. Faire connaître l'environnement économique social et juridique de l'entreprise
2. Donner les outils indispensables :
 - pour comprendre les mécanismes de gestion nécessaires à la conduite d'une entreprise,
 - pour étudier la faisabilité du projet

Pendant le stage, vous réaliserez une simulation de votre projet avec l'animateur économique de votre Pays

CONTENU

1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine
<ul style="list-style-type: none">➤ Le métier de chef d'entreprise : le nouveau statut, les étapes du projet➤ Les documents prévisionnels : plan de financement et compte de résultat➤ Protection sociale : le régime obligatoire : Urssaf, maladie, vieillesse➤ Définir la forme juridique : entreprise individuelle ou société ?➤ Choisir son régime d'imposition : micro-entreprise, réel ?➤ Les formalités d'immatriculation	<ul style="list-style-type: none">➤ Interprétation et utilisation du document de travail➤ L'entreprise et le banquier➤ Réglementation sur l'hygiène, la sécurité, l'environnement➤ Passeport pour l'Economie Numérique➤ Notions de base de comptabilité➤ Démarche commerciale : le devis, les critères de choix des clients, la négociation, jeux de rôles➤ Evaluation du stage

CALENDRIER

	1 ^{ère} semaine					2 ^{ème} semaine				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Janvier		17	18	19	20	(*)	(*)	25	26	27
Février	27	28	29	1 ^{er} mars	(*) : Réalisation de votre dossier prévisionnel : prévoyez de vous libérer 2 heures pour un rendez-vous avec l'animateur			07	08	09
Mars	26	27	28	29		04 avril	05	06		
Avril	23	24	25	26		02 mai	03	04		
Mai	21	22	23	24		30	31	1 ^{er} juin		
Juin	11	12	13	14		20	21	22		
Juillet	09	10	11	12		18	19	20		
Août	20	21	22	23		29	30	31		
Septembre	17	18	19	20		26	27	28		
Octobre	15	16	17	18		24	25	26		
Novembre	12	13	14	15		21	22	23		
Décembre	10	11	12	13		19	20	21		

Prévoyez une calculatrice

Vous ne recevrez pas de convocation

Présentez-vous le lundi à **9 heures** à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 39 Quai Gambetta – 53002 Laval**
Horaires pour la formation : 9h - 12h et 14h - 17h30

Bulletin d'inscription 2012

Bulletin à découper, à nous renvoyer dûment complété, accompagné du règlement

Mr Mme Mlle

NOM : Prénom : Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse complète :

Code postal – Ville : Téléphone :

Mail :

Situation actuelle : salarié demandeur d'emploi autre (précisez) :

Activité envisagée : création reprise

Date prévue de début d'activité : Commune :

Si vous venez accompagné(e) à cette formation :
Conjoint Associé(e)

NOM : Prénom : Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse complète :

Code postal – Ville : Téléphone :

Mail :

Situation actuelle : salarié demandeur d'emploi autre (précisez) :

Avez-vous participé à un «Lundi de la création» ? **Oui**, le / / 20...

Non Inscrivez-vous au 02.43.49.88.71 **avant de suivre le stage**

Vous souhaitez suivre la session du mois de :

340 € pour le chef d'entreprise – 170 € pour le conjoint ou l'associé

Joindre un chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour confirmer votre inscription. Il ne sera débité qu'à la fin du stage
Si vous êtes salarié(e) avec **au moins 1 an** d'ancienneté dans l'entreprise, vous pouvez demander à votre employeur à bénéficier du **DIF**.
(Droit Individuel à la Formation)

J'accepte le règlement des relations avec les stagiaires énoncé ci-dessous

♦ **Règlement des relations avec les stagiaires** : Aucun niveau de connaissance n'est requis pour le stage «*Passeport*». Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de la formation. Cette attestation répond à l'obligation d'initiation à la gestion stipulée dans la loi du 23.12.1982 pour les créateurs d'entreprises artisanales. La formation est assurée par des animateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et des intervenants extérieurs. Le stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la date de son inscription, se rétracter par lettre recommandée avec AR. Dans ce cas, aucune somme ne sera due à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Toute annulation d'inscription à moins de 8 jours francs du début du stage entraînera une retenue de 30 % des frais d'inscription pour frais de dossier. Sauf cas de force majeure dûment justifié, la non présentation du stagiaire à l'ouverture de la session entraînera le paiement intégral de cette formation.

Date et signature

